

SÉCURITÉ
MIEUX VAUT PRÉVENIR…



MACHINES DANGEREUSES
QUOI DE NEUF ?



N°271
JUILLET 2014

ARTISANS AMBULANTS PLUS PROCHES DE VOS BESOINS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Vosges



ENGAGEMENT N°1 : CROIRE EN VOUS ET VOUS AIDER À RÉALISER VOS PROJETS

ARTISANS, COMMERÇANTS, OUVREZ LA PORTE À TOUS VOS CLIENTS







Pour rendre votre commerce accessible à tous, nous vous accompagnons dans tout votre projet : diagnostic, travaux, certification et financement . Plus d'information sur : www.ouvrezvosportes.fr



BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE
BANQUE & ASSURANCE



ÉDITORIAL

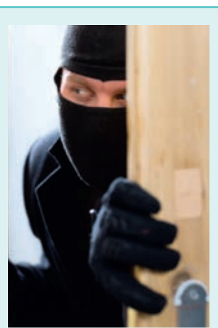

Pascal Kneuss
Président de la CMA 88

[L]a série des quarante mini-films sur l'apprentissage diffusés sur Vosges Télévision ces quatre derniers mois vient de se clôturer. Cette opération menée par la CMA Vosges avec différents partenaires (FSE, CG des Vosges, BPLC, CCI) a permis de montrer la passion et le talent de jeunes qui ont fait le choix de l'apprentissage dans les métiers de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et même de la banque. Illustrant des secteurs très variés, ces témoignages ont démontré qu'on peut être apprenti du CAP au diplôme d'ingénieur. Ils ont rappelé que l'apprentissage est une voie choisie par goût et par stratégie pour mettre un pied dans le monde du travail, aborder un métier par le terrain pour en maîtriser toutes les facettes. Pour ma part, j'ai été particulièrement frappé par l'enthousiasme des maîtres d'apprentissage qui se sont exprimés dans les films. Leur bonheur de transmettre leur métier, leur satisfaction de voir le jeune évoluer, d'envisager son embauche et même, la reprise de l'entreprise, montrent qu'il n'y a rien de plus satisfaisant que d'assurer par la transmission de notre savoir-faire, un bel avenir à un jeune. Découvrez ces différents films sur le site de la CMA Vosges. Chaque film offre trois minutes de bonne humeur et du baume au cœur pour la journée. Et désignez l'apprenti et l'apprentie 2014. À vos souris pour voter !

Sommaire

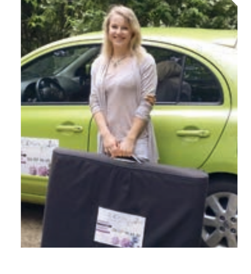
ACTUALITÉ

DOSSIER



Dissuader, bloquer, ralentir, détecter, interpeller le délinquant, telle est la stratégie de la « prévention situationnelle ». Les forces de l'ordre misent depuis les années 60 sur cet outil pour lutter contre la malveillance.

MÉTIER



Nouvelles activités ou nouvelles prestations, le service à domicile connaît depuis quelques années un développement soutenu. Ils sont de plus en plus nombreux à prendre la route pour rendre des services aux personnes et/ou aux entreprises avec toujours cette même conviction, celle de la qualité artisanale.

PORTRAIT

EN RÉGION

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES NUMÉROS D'**H&M** SUR **WWW.CMA-VOSGES.FR**



Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - D. SIMON - PE. PICHON. Édition déléguée : Édimétiers. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Maquette : **TEMA**|*presse*. Photo de couverture : © Fotolia.com. Dépôt légal : N° 1.042 - Juin 2014. ISSN : 0290-1633. Impression : Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal.





PEFC™ **10-31-1260** / **Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Création d'entreprise

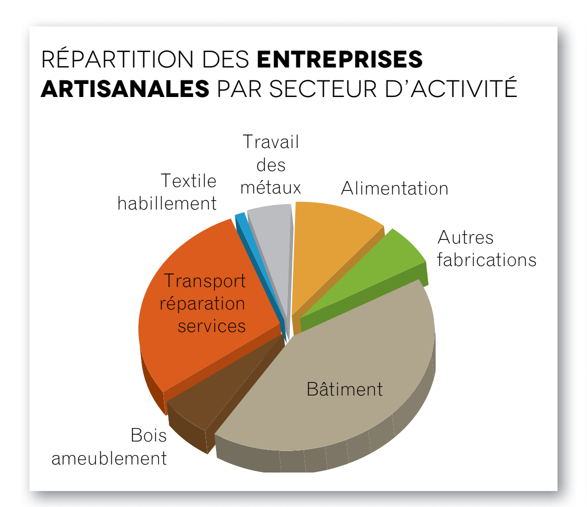
ENCORE SOUTENUE DANS L'ARTISANAT VOSGIEN EN 2013

L'artisanat vosgien reste en croissance avec un solde créations/radiations positif de 201 entreprises en 2013. Le nombre de création est toujours important (889 immatriculations) mais il reste à peu près stable par rapport à 2012. Ce sont surtout les radiations qui progressent : 688 sur l'année 2013 contre 492 l'année 2012. C'est le secteur du bâtiment qui paie le plus lourd tribut à la crise.

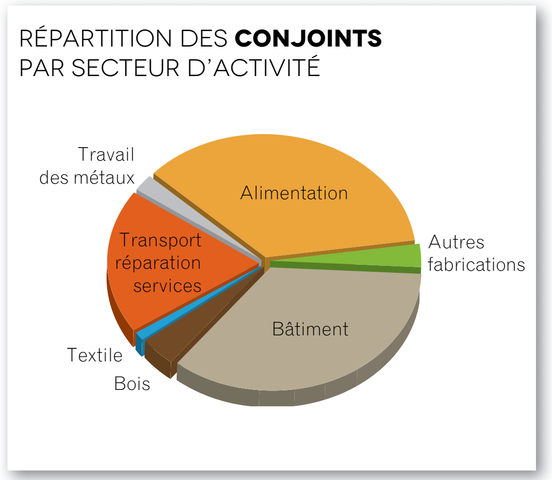

© FOTOLIA.FR

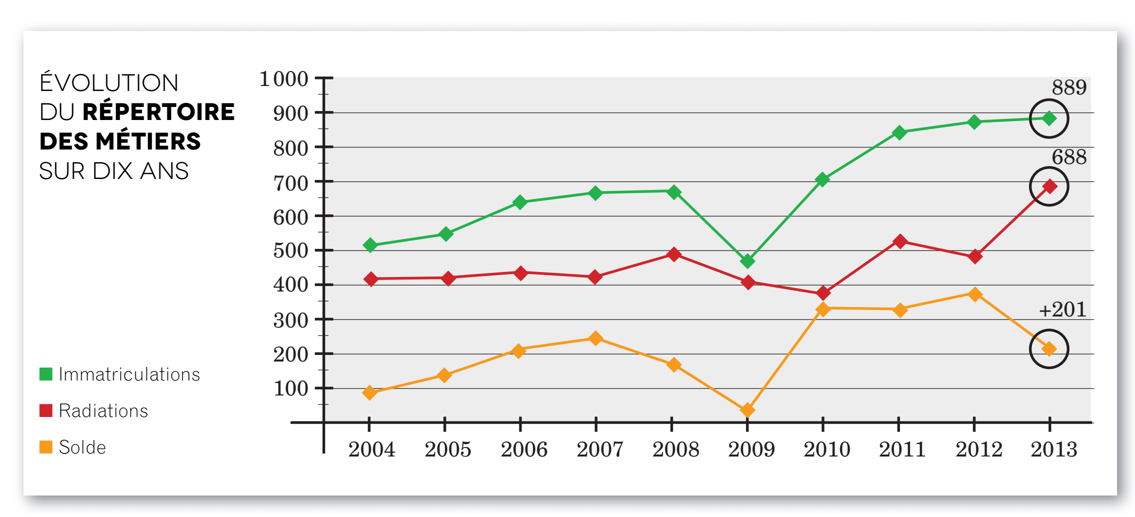
[P] as moins de **7 709 entreprises** sont inscrites au Répertoire des Métiers au 31 décembre 2013. 210 de plus qu'en 2012. **1 200 sont des auto-entreprises.** Ce dispositif continue sa pénétration puisque, sur les 889 immatriculations 2013, 57 % sont pour des auto-entreprises. La répartition des entreprises par activité ne bouge pas beaucoup. **Le bâtiment regroupe 42 % des entreprises**, les services 29 %, l'alimentation 11 %. Suivent les secteurs bois ameublement, métaux, autres productions et textile-habillement qui se partagent les 18 % restant.
Le secteur des services est celui qui connaît la plus forte progression (+ 110 entreprises). Le bâtiment qui enregistrait une croissance de + 141 entreprises en 2012, ne progresse que de + 40 entreprises en 2013 du fait de la hausse du nombre de radiations.
Pratiquement tous les cantons voient progresser le nombre d'entreprises artisanales sur

RÉPARTITION DES **ENTREPRISES ARTISANALES** PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DES **CONJOINTS** PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ





leurs territoires. **La Déodatie rencontre plus de difficultés** avec de légères régressions sur Corcieux, Raon-l'Étape, Senones. **Châtel-sur-Moselle bat les records de progression** avec + 26 entreprises. La densité artisanale vosgienne continue d'être supérieure à la moyenne. Les dirigeants d'entreprises artisanales restent **majoritairement des hommes**. L'âge moyen des chefs d'entreprise est de **46 ans**. Les entreprises artisanales ont **en moyenne 11 ans**.

Un tiers d'entre elles a moins de cinq ans. Mais un tiers a plus de 11 ans, ce qui montre la pérennité de nos entreprises.

Les femmes dirigeantes sont plus nombreuses dans le secteur des services. 72 % des conjoints d'artisans se répartissent à parts égales entre le bâtiment et l'alimentation. En 2013, 2 615 dirigeants ont le titre d'**Artisan** et 137 le titre de **Maître Artisan***.

* Les titres de qualification décret n° 98.247 du 2 avril 1998.



Assemblée générale

PROJETS DE LOI, ETC. AU MENU DES ÉLUS

[R]éunis en assemblée générale le 26 mai, les élus de la CMA Vosges ont planché. Quelques sujets à l'ordre du jour :

Projet de loi sur l'artisanat. Les élus approuvent les mesures qui concernent le rapprochement des obligations entre entreprises dites classiques et les auto-entrepreneurs. Ils souscrivent au contrôle des qualifications. Ils sont satisfaits de la création au sein du RM d'une section relative aux métiers d'art, et de la définition des artisans d'art, sous réserve de voir la liste et de savoir comment l'appartenance à la section sera évaluée.

Loi sur la consommation. Si les mesures visent légitimement à rééquilibrer le rapport entre consommateurs et professionnels, l'attente est forte sur les conditions exactes dans lesquelles les actions de groupe s'exerceront. Intérêt aussi pour les mesures comme l'Indication Géographique Protégée ou le « fait maison ».

Loi relative à la formation professionnelle. Remplacement du DIF (120 heures) par le compte formation professionnelle (CPF/150 heures) pour inciter les salariés à acquérir des compétences supplémentaires : les artisans restent attentifs à ne pas mettre en péril l'organisation de l'entreprise. Concernant l'entretien professionnel tous les deux ans, c'est une pratique à expérimenter.



David Cuny a reçu le titre de Maître Artisan pour son engagement remarquable dans la formation.

Utilisation des machines dangereuses. Le certificat d'aptitude délivré par la médecine du travail doit être présenté avec la venue en entreprise et au CFA.

Pacte de responsabilité. Les élus notent l'intérêt des mesures proposées pour alléger le coût du travail. Ils demandent de simplifier massivement la vie des entreprises par une réduction de toutes sortes de contraintes administratives afin de réaffecter le temps sur leur métier et leurs marchés.

Régionalisation. Face au processus inexorable, les élus veillent à maintenir une relation de proximité avec les entreprises et une action en phase avec les besoins différents d'un territoire à l'autre.

CARNET VERT : UNE ICPE*, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un établissement dont l'activité présente un risque pour les personnes et les biens. Le niveau de risque se définit selon la nature ou le volume des produits utilisés dans le métier ou encore selon l'importance du stockage de matériaux, la puissance des machines, etc. Suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter l'exploitation d'une installation, elle peut être :

- Non classée : C'est le cas de la plupart des entreprises artisanales. Dans ce cas, elle n'est soumise à aucune obligation particulière.
- Classée soumise à simple déclaration pour un risque faible.
  Ex. : un atelier de travail du bois ou des métaux dont la puissance installée pour les machines serait supérieure à 50 kWh ou un atelier de réparation et entretien de véhicules et engins à moteur d'une surface supérieure à 2000 m².
- Classée soumise à enregistrement pour un risque moyen.
- Classée soumise à autorisation préfectorale pour un risque fort.
  Ex. : Travail mécanique des métaux et alliages si la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation est supérieure à 500 kW.

La déclaration, la demande d'enregistrement ou la demande d'autorisation s'effectuent auprès des services de la Préfecture.

* ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Contact : Valérie Jambert - Tél. : 03 29 69 55 82 - v.jambert@cma-vosges.fr

Transmission d'entreprise

DONNEZ-VOUS **LES MEILLEURES CHANCES**

*La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges organise une journée spéciale « **Transmettre une entreprise : méthode et actions** », jeudi 4 septembre de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de la CMA Vosges (22 rue Léo Valentin) à Épinal.*

Cette formation-action* est l'opportunité pour les dirigeants envisageant la cession de leur entreprise d'obtenir des informations essentielles à leur projet de transmission au travers de différents thèmes :

- les enjeux patrimoniaux et personnels,
- la valorisation de l'entreprise,
- les incidences fiscales de la cession,
- les atouts d'une démarche environnementale,
- la négociation et l'accompagnement du repreneur.

Un notaire, un expert-comptable, un conseiller RSI, un conseiller économique et développement durable de la CMA88 vous conseilleront sur les éléments clés de votre projet de cession.
Vous accompagner, c'est notre métier !

*Frais d'inscription : 55 euros**
**Offre spéciale pour les artisans inscrits à la CMA : une diffusion gratuite de votre annonce pendant un trimestre dans la Bourse des Métiers, sur notre site Internet et une parution dans *Hommes & Métiers.*

Inscrivez-vous dès maintenant
03 29 69 55 53

ADEA

PRENDRE EN MAIN LA GESTION DE L'ENTREPRISE

[M]onique Laroux, 48 ans, a suivi durant deux ans la formation d'Assistant du Dirigeant d'Entreprise Artisanale. *« En 2010, mon mari s'est mis à son compte dans l'activité toiture-isolation pose de fenêtres et fermetures. L'année suivante, j'ai décidé d'entrer dans l'entreprise pour l'aider pour les papiers et la comptabilité. »* Une responsabilité qui ne laisse pas de place à l'improvisation. La formation ADEA lui a permis d'être rapidement opérationnelle. *« J'ai appris énormément de choses que je ne connaissais pas. La comptabilité particulièrement, mais aussi la démarche commerciale, la publicité, le marketing. En informatique, je sais maintenant composer des documents avec des images, créer des fichiers clients, faire des courriers personnalisés, calculer avec Excel. Je sais établir des factures, des devis, intégrer les mentions qu'il faut. Ce qu'on apprend est directement applicable. Retourner en formation n'est pas un souci, on apprend vite, c'est sympa parce qu'on rencontre des personnes qui font les mêmes choses que nous, avec qui il fait bon échanger. J'ai obtenu mon diplôme il y a un an et ça me manque de ne plus avoir ces rendez-vous réguliers à la Chambre de Métiers. On garde des contacts avec nos collègues : la formation a créé des liens entre nous. »*

Pour Monique dont l'activité initiale est « éleveuse canin », la formation ADEA a été très utile pour aider son mari dans les tâches administratives de l'entreprise. *« C'est une formation enrichissante. On ressort avec plein de connaissances qui servent tous les jours ! »*, conclut-elle.

LE BREVET DE MAÎTRISE UNE VALORISATION PERSONNELLE



Anne Dusapin-Marchal

Passer le Brevet de Maîtrise, l'envie est arrivée tardivement pour Anne Dusapin-Marchal qui a dirigé son premier salon de coiffure en 1991 à Épinal et en a géré trois simultanément. Des changements dans sa vie personnelle, un rythme professionnel plus serein depuis qu'elle a vendu deux de ses établissements, l'ont amenée à s'intéresser à cette formation. *« J'avais envie de revoir les bases : tellement de choses ont changé en termes de législation. »* Elle passe les derniers modules théoriques en ce moment et la pratique l'an prochain. Et ce n'est pas facile car il faut concilier les cours, le salon et trois jeunes enfants dont des jumelles. *« Je suis heureuse d'avoir fait la démarche : cela m'a permis de rencontrer d'autres personnes, d'aller plus vers les autres, d'avoir une plus grande ouverture d'esprit. Avec mon expérience, cela me conforte dans mes pratiques côté gestion et approche commerciale. À la suite des cours de bureautique, j'ai même suivi des formations en informatique du catalogue de la CMA Vosges pour aller plus loin. Je me prépare pour la pratique, un module très exigeant. Il faut reprendre un entraînement comme pour un concours. Je me lance un défi. J'aime bien les challenges »*, confie cette artisane qui consacre ses rares loisirs aux running et marathons. Elle a participé à la Run attitude, une course en faveur de la lutte contre le cancer du sein à Gérardmer il y a quelques semaines. Elle a fait 3h17 au dernier marathon de Paris. *« Obtenir le BM, ce sera pour moi une valorisation personnelle »*, estime-t-elle.

Vote

DÉSIGNEZ LE ET **L'APPRENTI(E) 2014***

SUR LA BONNE VOIE
AVEC L'APPRENTISSAGE, L'AVENIR VOUS SOURIT



[R]etrouvez les 40 mini-films de la CMA Vosges et Vosges Télévision sur les apprentis vosgiens sur **www.cma-vosges.fr** et votez pour désigner l'apprenti et l'apprentie 2014. Partagez les films sur vos sites Internet et sur les réseaux sociaux pour donner encore plus d'audience à cette campagne de promotion de l'apprentissage exceptionnelle.

Retrouvez également les témoignages des 12 apprentis vosgiens en formation dans les CFA vosgiens parus entre mars et juillet dans *100 % Vosges* et votez pour l'apprenti de votre choix. Les jeunes désignés recevront des cadeaux et seront mis à l'honneur.

* Choisissez parmi les 40 jeunes ayant fait l'objet d'un mini-film diffusé entre le 17 mars et le 27 juin sur Vosges Télévision.



LES ARTS LORRAINS DU FEU, SACRÉS À ÉPINAL

ÉVÉNEMENT. Les savoir-faire lorrains des Arts du feu, verre, terre et métaux seront réunis le temps d'un été à la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise à Épinal pour une exposition exceptionnelle. La CMA Vosges présentera dans ses locaux*, les créations d'une vingtaine d'artisans et de manufactures célèbres. Le maître mot sera à nouveau l'excellence, avec des Entreprises du Patrimoine Vivant, des Meilleurs Ouvriers de France, et des artisans et artistes innovants et créatifs.
Exposition « Arts du feu en Lorraine » : du 30 juin au 30 septembre 2014.
Entrée libre, ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi matin. Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise, 22 rue Léo Valentin, Épinal.

* en partenariat avec Acoris, la BPLC, Gestélia Vosges Lorraine et la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, le Conseil Régional de Lorraine.

Plus d'informations : www.cma-vosges.fr



Olympiades des Métiers

JEUNES VOSGIENS... QUE DE TALENTS !

Petit coup d'œil sur les succès des jeunes des CFA vosgiens ce printemps 2014, en commençant par les premières places aux épreuves régionales des Olympiades des Métiers pour les appentis des CFA vosgiens.



Sujet d'actualité pour les Olympiades 2014 au CFA du BTP à Arches.

CFA Pôle des Métiers. *Pâtisserie :* Quentin Cosserat chez Francis Vaxelaire au Pêché mignon à Épinal ; *Carrosserie :* Lucas Parlato chez Eddy Nicomette, carrossier à Remiremont ; *Peinture automobile :* Jérémy Barbosa chez Jordy Gonthier, Carrosserie Martin à Charmes.

CFA BTP à Arches. *Plomberie et chauffage :* Killian Molard chez Brimat à Fresse-sur-Moselle ; *Menuiserie :* Anthony Chatelain chez Menuiserie Concept à Fontenay ; *Charpente :* Thibaut Porta, entreprise Laurent dans la Meuse.

CFA Patrimoine architectural Camille Claudel : Axel Brulez chez Graniterie Demange/Rolet Pierre Carré, La Bresse.

CFA Roville-aux-Chênes : *Horticulture :* Aymeric Faure chez Pépinières Guissinger à Rouffach (68) ; *Fleuristerie :* Emma Lagier chez Madame Gaillard « Atelier du Chardon Bleu » à Étupes (25).

PRIX DE L'INSTITUT NATIONAL **DES MÉTIERS D'ART**

Le 1er prix régional niveau III (DMA) a été décerné le 17 mai à un élève du Lycée Pierre et Marie Curie à Neufchâteau pour la conception-réalisation du bureau « Gustave ». Sur le thème « Quand l'invisible devient visible ». Le jeune ébéniste a imaginé un meuble dont les éléments symbolisent les différentes étapes de construction d'un bâtiment, clin d'œil au destinataire final du meuble : un architecte, qui disposera également avec cet objet d'un véritable outil de travail fonctionnel (éclairage, rangement, partie accueil...). Le parcours de Thibaut Périsse, auteur du meuble, impressionne : après l'obtention d'un bac littéraire, il a passé son CAP de menuisier-agenceur chez les Compagnons du devoir, puis un CAP d'ébéniste au lycée de Bosserville. Il a poursuivi avec un Brevet des Métiers d'art à Lunéville et obtenu son DMA (Diplôme des Métiers d'Art - Niv. III) en 2013 au lycée de Neufchâteau. Parmi ses expériences professionnelles figure un stage au service prototypage et bureau d'études de la manufacture Laval à Liffol. La « Petite Moissonneuse » de Pauline Heuze du lycée Camille Claudel a également séduit le jury du Prix INMA qui lui a octroyé le deuxième prix niveau IV. La jeune fille a obtenu depuis son entrée au lycée de Remiremont en 2009 un CAP de tailleur de pierre, puis un bac pro des métiers de la pierre. Formation qu'elle complète avec la sculpture sur pierre et la gravure. Sa pièce révèle sa maîtrise des techniques de modelage et de moulage à travers notamment la qualité de rendu du drapé.



Un travail de drapé remarqué par le jury pour La Petite Moissonneuse.

Bourse des métiers

Boucherie-charcuterie

2005.01.534 : Vds cse retraite VITTEL fds de CUISINIER TRAITEUR - CA en progression constante - Clientèle fidèle - 3 véhicules - contact D. JOLIAT CMA88 au 03 29 69 55 83

2014.06.1068 : Vds à PLOMBIÈRES-LES-BAINS 10 Place Napoléon III : fonds de BOUCHERIE-CHARCUTERIE TRAITEUR - Prix 90 000 € - Tél. : 03 29 62 25 04 ou 06 15 27 02 57

2011.04.948 : Vds cse retraite fds de BOUCHERIE-CHARCUTERIE secteur ST-DIÉ - invest matériels réguliers - maison d'habitation possible - tt à disposition - salariés compétents & qualifiés - poss accompt post-cession/cédant - affaire rentable - Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

2003.09.454 : Htes-Vosges vds fds et murs BOUCHERIE-CHARCUTERIE TRAITEUR - camion TBE - poss accompt/cédant - bons résultats - affaire à dév - Contact 03 29 24 32 42

2012.12.1012 : Vds cse retraite RAMBERVILLERS fds de BOUCHERIE-CHARCUTERIE - Bon CA - bonne rentabilité avec/sans murs - Contact V. JAMBERT CMA88 au 03 29 69 55 53

2010.03.890 : Cse retraite vds fds TRAITEUR ET ORGANISATION RÉCEPTIONS - sect. Remiremont - labo aux normes - clientèle variée - 4 véhicules - personnel qualifié - Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

Boulangerie-pâtisserie

2011.03.941 : Vds cse retraite fds de PÂTISSERIE & SALON DE THÉ secteur ÉPINAL - local cial constitué d'une terrasse + 70 places intérieures - axe passant - affaire sérieuse - bonne clientèle fidèle - produits & services de qualité - pas sérieux s'abstenir - Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

2013.12.1056 : Vds/ss-Préf Vosges fds de BOULANGERIE-PÂTISSERIE - centre-ville prox. 4 écoles et hôpital - CA net 248 376 € - four 3 ans - prix 210 K€ - loyer 680 €/mois - Contact : 06 19 02 89 27

2014.04.1066 : Vds fds BOULANGERIE-PÂTISSERIE secteur ÉPINAL - 0 salarié - tt au magasin - local aux normes - four neuf - magasin et mat. récents & bon état - idéal pour couple - Contact : 07 86 85 63 27

2009.01.825 : Cse retraite vds joli fds de BOULANGERIE-PÂTISSERIE/ÉPINAL - tournées quotidiennes/ 3 camionnettes - 1 labo + 1 ch. à farine récente - prix fds 130 K€ avec poss reprise imméd. + accomp. - Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

2012.03.983 : Vds BOULANGERIE-PÂTISSERIE zone urbaine avec salariés - sans tournées, tout boutique - mat. récent & bon état - four électrique neuf - Contact V. BOTTELIN CMA88 au 03 29 56 70 11

Bâtiment

2013.05.1030 : Cse retraite vds entreprise PLOMBERIE CHAUFFAGE COUVERTURE ISOLATION secteur REMIREMONT LA BRESSE - BON CA 4 salariés - poss devt - Prix : FDC 42 K€ + MURS : 110 K€ - poss loc. surf totale 300 m² : atelier garage stockage - bureau dans habitation - accomp poss. du repreneur - Contact V. JAMBERT CMA 88 au 03 29 69 55 82

2012.03.985 : Vds entr spécialisée ds INSTALLATIONS CHAUFFAGE SANITAIRE ÉNERGIES RENOUV. COUVERTURE ZINGUERIE - clientèle : coll locales, bailleurs sociaux, particuliers - bonne notoriété 8 sal sérieux & compétents - CA 750 K€ - Contact V. BOTTELIN CMA88 au 03 29 56 70 11

2008.01.742 : Vds cse retraite fds de MAÇONNERIE - TP secteur plaine des Vosges avec 5 salariés expérimentés & qualifiés - bât à disposition pour location ou achat - visibilité de l'activité à 6 mois - clientèle prof. - Contact : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

2013.11.1054 : Vds cause retraite secteur CHARMES fds de PLOMBERIE CHAUFFAGE COUVERTURE ZINGUERIE existant depuis 30 ans - 1 salarié qualifié - clientèle fidèle - accomp possible par le cédant - Pour tt rens contacter le 06 81 17 75 99

Mécanique carrosserie

2012.03.981 : Cse retraite vds fds de MÉCANIQUE AUTO secteur ST-DIÉ - vente ou location des murs - marché du véhicule léger à dév. 0 salarié - local prof cpr bureau d'accueil + atelier avec pont élévateur + 2 box - parking - Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

2003.11.464 : Vds cse retraite fs de VTE & POSE PNEUS neufs et occas pour particuliers & DÉCO & VENTE FAÏENCE ANCIENNE marché national et international - marché PL à dév. - conv. à un couple - vente/loc murs - atelier + bureau + magasin = 800 m² - Contact 06 07 90 59 18

2013.09.1039 : Vds cse retraite axe Épinal/Rt : GARAGE AUTO + STATION SERVICE - prix fds 140 K€ dont stock 30 k€ + murs 600 m² 300 k€ mise aux normes environnementales et accessibilité réalisée en 2011 - CA 300 K€ - accomp possible par gérant - Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

Travail des métaux

2013.09.1044 : Cse retraite vds fds de SERRURERIE - MÉTALLERIE secteur Remiremont - 0 salarié - local prof. 240 m² à louer ou à acheter - clientèle prof = 95 % du CA - Contact : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

Coiffure

2013.10.1045 : Vds magnifique salon de COIFFURE sur VAGNEY - emplct idéal avec parking - agenct moderne et récent - accès handicapés aux normes - 5 salariés, équipe stable - clientèle très fidèle - salon créé en 1991 - bon CA - prix 140 K€ - loyer 960 €/m - Contact : 03 29 61 75 64 après 20 h

2013.11.1052 : Vds fds COIFFURE MIXTE - BRUYÈRES - bon CA - 5 bancs de coiffage - 2 bacs - mat. bon état - bail cial renouvelé en 2013 - agenct agréable - parking proche - vitrine & entrée neuves - accès handicapés - Tél. : 03 29 50 55 84

2014.03.1065 : Vds ÉPINAL fds de COIFFURE MIXTE - prox parking - clientèle très fidèle & variée - 0 salarié - 5 postes coiffage 2 bacs - local lumineux & déco chaleureuse - loyer très modéré - prix fds 28 K€ - poss accomp - Contact : 06 71 17 29 52

2005.07.565 : Vds salon de COIFFURE MIXTE - centre-ville de SAINT-DIÉ - agencement contemporain - excellente rentabilité - Pour toutes infos contact V. BOTTELIN CMA88 au 03 29 56 70 11

2014.03.1062 : Cse santé vds fds de COIFFURE MIXTE centre ST-DIÉ surface 45 m² - Loyer mensuel 380 € TTC - facilité d'accès - parking - Pour ttes infos tél. : 06 08 30 89 10

Esthétique

2014.05.1067 : Urgent cse changt prof vds GÉRARDMER fds de COSMÉTIQUE, PARFUMERIE & SENTEURS D'AMBIANCE - surface 90 m² cpr magasin réserve WC - état neuf - dispo de suite - poss. achat en pas-de-porte - urgent car changt prof - loyer 900 € TTC - Tél. : 06 13 56 26 19

2010.09.918 : Vds ÉPINAL vieille ville quartier dynamique très beau salon d'ESTHÉTIQUE clés en main - agenc et mat neufs - 4 espaces dont cabine UV - affaire saine & CA en progression - 0 sal. - prix 55 K€ - Contact C. BROUSSE CMA88 au 03 29 69 55 53

2011.10.964 : Vds pr raisons familiales INSTITUT DE BEAUTÉ/GÉRARDMER cpr cabines de soins équipées visage et corps + 1 cabine UV - équipt récent - faible loyer - faibles charges - prix du fds 77 K€ - Contact : V. BOTTELIN CMA88 au 03 29 56 70 11

Divers services

2014.06.1070 : Vds/ville touristique Vosges fds de BIJOUTERIE - belle notoriété clientèle fidèle locale et touristique - pls marques en exclusivité - magasin rénové - éclairage vitrine Led - parking gratuit - accomp repreneur - Contact : 03 29 63 30 43

2012.01.971 : Vds cse santé prox ST-DIÉ salon de TOILETTAGE CANINS ET FÉLINS centre-ville - accès facile - agenct & mat. très bon état - CA stable - clientèle fidèle - loyer modéré 0 salarié - CA à dév.- Pour ttes infos cpl contact : 06 19 85 29 95

2013.10.1046 : Cse retraite cède entreprise de NETTOYAGE - clientèle fidèle - 25 salariés à tps partiel - entreprise existant depuis 1988 - bonne rentabilité - prix 60 K€ - contact : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 63 67

Offres de locaux professionnels

2014.06.1069 : ÉPINAL Bail à céder - entrepôt surface 200 m² - parking privé - libre de suite - loyer 659,46 € HT hors charges 75 € - Contact : 06 07 30 81 68



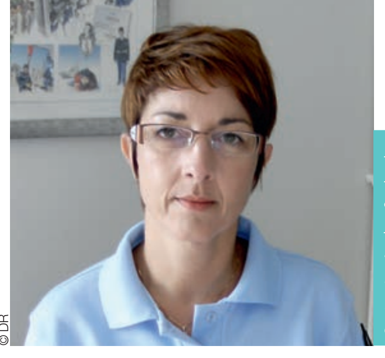
Retrouvez toutes nos annonces sur le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges **www.cma-vosges.fr** (rubrique « Devenez artisan : les entreprises à reprendre ») en lien direct avec la Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales, **www.bnoa.net**

Sécurité de votre entreprise

MIEUX VAUT **PRÉVENIR…**

Dissuader, bloquer, ralentir, détecter, interpeller le délinquant, telle est la stratégie de la « prévention situationnelle ». Les forces de l'ordre misent depuis les années 60 sur cet outil pour lutter contre la malveillance. Ses intérêts sont multiples : obstacle à la dynamique de l'attaque, amoindrissement des dommages, moyens d'alerte renforcés, gage d'intervention plus efficace des forces de gendarmerie et de police, accompagnement personnalisé, conseils et solutions concrètes… Mode d'emploi.*

[L]*e délinquant est un être rationnel : il cherche à obtenir le maximum de gain, dans un minimum de temps, avec un minimum de risques »*, rappelle l'Adjudante Fabienne Jeandot, référent sûreté pour le groupement de gendarmerie départementale des Vosges. *« Pour se protéger des actes malveillants, nous allons rendre le site inintéressant en diminuant le gain potentiel, en accumulant les difficultés, en augmentant le risque d'être détecté, identifié, arrêté, pour que le délinquant se dise que* "le jeu n'en vaut pas la chandelle". *Cette stratégie et l'ensemble des mesures pour atteindre ce but constituent* "la prévention situationnelle". *Pour la mettre en œuvre efficacement, les forces de l'ordre ont formé des* "référents sûreté" *à la disposition des citoyens et des entreprises pour leur proposer des solutions visant à renforcer la protection de leur site, à partir de consultations, diagnostics, audits de sûreté. Nous connaissons les modes opératoires des malfaiteurs, c'est pourquoi nous identifions sur les sites des points faibles*



© DR

L'Adjudante Fabienne Jeandot, Référent sûreté pour le groupement de gendarmerie.

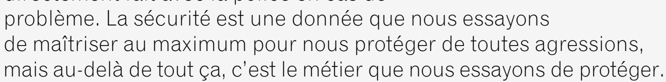
que le propriétaire des lieux ne soupçonne même pas. Le but est d'améliorer la sécurité sans recourir pour autant à des systèmes hors de prix, explique Fabienne Jeandot. *Parfois de simples mesures de bon sens suffisent. Notre tâche est d'apporter les solutions adaptées à chacun. Notre intervention est gratuite et non contractuelle : les solutions que nous proposons n'ont pas un caractère obligatoire. »*


© FOTOLIA.FR

Le délinquant recherche le maximum de gain en un minimum de temps.

« C'EST SURTOUT NOTRE MÉTIER QUE NOUS TENTONS DE PROTÉGER

La sécurité est une problématique qui touche très largement notre secteur. En effet en tant que bijoutier, joaillier ou encore horloger, nous sommes des professionels amenés à travailler avec des matières précieuses. Aujourd'hui, le plus grand risque pour nous est devenu le braquage. Il fut un temps ou les cambriolages étaient plus fréquents car les systèmes de sécurité n'étaient pas aussi évolués qu'aujourd'hui, mais à ce jour on est passé des cambriolages aux braquages, qui sont souvent très traumatisants pour les victimes. Je n'ai jamais subi de braquage, c'est une chance car c'est une opération qui est de plus en plus répétée dans notre secteur. Alors, pour dissuader au maximum les malfaiteurs, nous multiplions les installations de sécurité dans nos ateliers et nos boutiques : on retrouve des alarmes, portes blindées, coffres-forts, radars, caméras et, bien souvent, un lien est directement fait avec la police en cas de problème. La sécurité est une donnée que nous essayons de maîtriser au maximum pour nous protéger de toutes agressions, mais au-delà de tout ça, c'est le métier que nous essayons de protéger.




© DR

Max Bernard Mathieu, Président du Syndicat de la Bijouterie et Horlogerie de la région Lorraine, et Lucie Perrenet, qui reprendra bientôt l'atelier du joailler.

à savoir…

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ?

LA POLICE NATIONALE ET LA GENDARMERIE RAPPELLENT SIX RÈGLES

- **Ne pas s'opposer physiquement :** le comportement de la personne agressée conditionne celui de l'agresseur. Le calme et le sang-froid peuvent limiter les actes de violence. Dans tous les cas, votre vie est plus importante que vos biens.
- **Cherchez à mémoriser le signalement de l'agresseur :** sexe, âge apparent, vêtements, signes distinctifs, corpulence, cheveux, type d'arme, objets qu'il a touchés, direction et moyens de fuite, véhicule (marque, modèle, couleur, immatriculation…).
- **Dès le danger écarté, composez rapidement le 17 :** indiquez clairement l'objet de votre appel, qui vous êtes, votre adresse et les éléments dont vous disposez.
- **Dans l'attente des enquêteurs, ne touchez à rien :** fermez votre commerce, n'ajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction.
- **Demandez aux témoins de rester sur place** ou relevez leurs coordonnées.
- **Déposez plainte :** vous serez conseillé.



Dossier


Les artisans bijoutiers sont des cibles privilégiées pour les braqueurs.

© DR

LE B.A-BA POUR PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

La mise en place des obstacles (résistance, dissuasion, détection, alerte) concerne les trois espaces qui définissent la zone jusqu'à la cible :
- **la périphérie :** de l'extérieur jusqu'à la clôture ou la façade, celle-ci non comprise ;
- **la périmétrie :** de la clôture jusqu'à la façade (non comprise) ;
- **la volumétrie :** l'intérieur, porte incluse.

L'efficacité du dispositif repose sur la combinaison d'éléments techniques (résistance mécanique, éléments de détection, gestion d'une alerte), humains et organisationnels. En effet, si les éléments techniques sont incontournables, ils doivent s'accompagner de mesures concrètes et de procédures claires comprises et partagées par le personnel et contrôlées par vous.

WWW.REFERENTSURETE.COM : UNE MINE D'INFORMATIONS

Le site proposé par la gendarmerie nationale permet de découvrir en détail les éléments techniques, humains et organisationnels à votre disposition pour améliorer la sûreté dans votre entreprise. 24 fiches thématiques sont à votre disposition, regroupées autour de quatre thèmes :
- **Résistance mécanique** (rideaux roulants, vitrage, portes, clôtures, coffres-forts…).
- **Détection** (barrières infrarouges, volumétrie et périmétrie, centrale d'alerte…)
- **Vidéoprotection** (caméras, transmission, enregistreur etc.). Sachez que la mise en place d'une vidéoprotection, outil apprécié par les forces de l'ordre parce que dissuasive et utile dans les suites de l'enquête, implique des obligations (prévenir ses salariés par exemple).
- **Moyens divers** (contrôle d'accès, implication humaine, éclairage, générateur de fumée…).

Le site propose également des fiches conseil à l'attention de différents publics : particuliers, commerces, entreprises, collectivités. Dans les catégories commerces et entreprises, des fiches spécifiques sont dédiées à des types de commerce (bijouteries, concessions automobiles…) et à des problématiques particulières : protection des chantiers, sûreté-intelligence économique et protection numérique, vidéoprotection dans l'entreprise, etc.

Vidéoprotection : consultez le dossier spécial proposé par la police nationale sur www.interieur.gouv.fr/Videoprotection.



ILS SAVENT QU'ON NE SE LAISSE PAS FAIRE…

Cela fait 22 ans que je suis artisan taxi. J'ai donc forcément pas mal de recul sur la question de notre sécurité. J'ai le sentiment que nous ne sommes pas plus menacés hier qu'aujourd'hui. D'ailleurs, nous ne pourrions pas exercer notre métier si tous les matins nous avions une boule au ventre. Notre meilleure sécurité, c'est notre solidarité corporative. Les gens savent que les chauffeurs de taxi ne se laissent pas faire. Du coup, ça se passe plutôt bien. D'autre part, depuis janvier 2014, notre groupement a investi dans un système de localisation GPRS qui nous sert pour recevoir les courses de notre standard téléphonique, mais qui permet également à notre centrale et aux autres taxis de savoir où nous sommes. Aussi, en cas de problème, nous appuyons sur un bouton d'alarme et tous nos collègues répliquent rapidement. C'est très efficace.



© CMA 57

Christian Nicolas, artisan taxi à Metz (57).

UN CAMION A ÉTÉ VOLÉ DANS L'ATELIER

Je suis arrivé un matin à l'atelier, le camion avait été volé avec le matériel, les matériaux préparés de la veille et le plein du réservoir. Ils ont cassé les « agglos » pour accéder au mécanisme du volet roulant de l'atelier. À l'époque, je n'avais pas d'alarme. On n'a jamais retrouvé les voleurs. Mes voisins ont vu le véhicule partir en trombe vers 20 heures, tous feux éteints. Ils ont pensé que c'était moi qui conduisais. J'ai constaté le vol vers 6 heures du matin, je pense qu'ils avaient déjà passé la frontière. La gendarmerie pensait que ce n'était pas des Français. Un mois et demi après, nouveau cambriolage, cette fois, ils m'ont dérobé du petit matériel, niveau laser, PC… Là ils sont passés par la fenêtre qu'ils ont forcée avec un pied-de-biche. Au niveau des assurances, je n'ai pas à me plaindre des remboursements tant au niveau du montant que de la rapidité pour le premier vol. J'ai pu racheter un camion, les matériaux…, très rapidement, sans entraver mon activité. Pour le deuxième je n'ai rien touché, le préjudice était trop faible. C'est clair qu'il faut être correctement assuré, c'est très important. Et puis si je peux donner un conseil aux autres artisans s'ils sont victimes d'un vol, ne rien toucher, ne pas laisser entrer les salariés dans l'entreprise sinon les relevés d'empreintes et l'enquête deviennent plus compliqués.


© DR

Alain Bertaud, dirigeant associé, SARL Pierre et Habitat à Lavallée (55).

CONTACTS RÉFÉRENTS SÛRETÉ

Difficile de décrire un dispositif type car tout dépend de votre activité, de vos modes de fonctionnement, de votre lieu d'implantation. Ainsi, pour choisir dans cette panoplie les dispositifs les plus adaptés à votre situation et créer une articulation efficace entre eux, les conseils du référent sûreté seront bien utiles et éviteront des frais exorbitants et le risque d'une protection mal adaptée. Police nationale et gendarmerie nationale pilotent ensemble le dispositif référent sûreté. Leurs spécialistes formés aux techniques de prévention situationnelle sont à votre disposition sur l'ensemble du territoire. Adressez-vous au poste de gendarmerie ou de police le plus proche pour connaître les modalités d'intervention du référent sûreté de votre commune.

à savoir…

LA PROTECTION DES CHANTIERS

Les chantiers de construction quels qu'ils soient, où se concentrent engins, équipements lourds, métaux, carburant sont souvent la cible d'actes délictueux liés notamment à la difficulté de protéger les sites et à la hausse du coût des matières premières. Les périodes sensibles sont la nuit et les week-ends. Les forces de l'ordre recommandent « une culture de sécurisation » au sein de l'entreprise en complément d'une panoplie de mesures techniques.

Le site **www.referentsurete.com** propose une fiche spécifique sur les mesures à déployer face aux risques. En voici quelques extraits :

- Désignez un coordinateur sûreté.
- Responsabilisez vos employés à la gestion des biens et à la fermeture du chantier.
- Fixez en interne toutes les mesures de sécurisation sous forme d'instructions et procédures.
- Organisez une bonne gestion des clés.
- Accordez de l'attention à l'aménagement du chantier (accès, éclairages…).
- Marquez le matériel.
- Dressez un inventaire détaillé de l'ensemble du matériel (un formulaire permet de faire ce recensement).
- Prévenez les forces de l'ordre du chantier, de son importance et de sa « sensibilité ».
- Protégez vos engins de chantiers de préférence avec un système antidémarrage plutôt qu'un coupe-circuit. Marquez-les de façon bien visible et faites le plein en carburant en début de semaine.
- Laissez des portions de clôture transparentes pour faciliter la surveillance des patrouilles (sur la partie haute de 1,50 m à 2,30 m).
- Rangez le matériel en fin de journée dans un endroit sûr et fermé à clé, stockez les matériaux de valeur dans une zone hors d'atteinte mais dégagée, facile à surveiller.
- Retirez les échelles.
- Optez pour un éclairage à détection de présence, positionnez une protection vidéo, mettez des barrières infrarouges.



Dossier

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES ANTIVOL : LES CONSEILS DE MAAF ASSURANCES

Il y a environ un cambriolage toutes les deux minutes. Quelques mesures simples peuvent contribuer à réduire les risques. Que vous sortiez pour toute une journée ou seulement pour un court moment, prenez les mêmes précautions :

- Fermez vos fenêtres et verrouillez vos portes.
- Ne laissez jamais vos clés sous le paillasson ou un pot de fleurs.
- Ne laissez pas une échelle dehors.
- Assurez-vous qu'aucun objet pouvant attirer la convoitise n'est visible à travers une fenêtre.
- Simulez une présence en laissant une lumière intérieure allumée.

Si vous vous absentez plusieurs jours :

- Vérifiez que vos portes-fenêtres et volets sont soigneusement verrouillés.
- Demandez à la Poste, à un voisin ou au gardien d'immeuble de conserver votre courrier : une boîte à lettres débordante signale une longue absence.
- Évitez de mentionner votre départ sur votre répondeur : faites plutôt un transfert d'appel.
- Si possible (si vous avez une personne de confiance dans votre entourage), demandez à ce que vos volets soient régulièrement ouverts ; votre maison paraîtra habitée.
- De même, si une personne vient arroser les plantes, conseillez-lui de ne pas venir à heure fixe ; cela pourrait renseigner les voleurs sur le moment propice pour passer à l'action.
- Déposez en lieu sûr (à la banque) vos bijoux, argent, objets précieux.
- Vous pouvez également signaler votre absence au commissariat ; des patrouilles peuvent parfois être organisées.

Et lorsque vous êtes tout simplement chez vous ?

- Utilisez aussi vos moyens de protection : fermez votre porte d'entrée à clef, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne laissez pas une fenêtre ouverte dans une pièce que vous ne pouvez surveiller.
- Si possible : équipez votre porte d'un entrebâilleur, installez un éclairage extérieur automatique. Sur votre boîte aux lettres, n'indiquez que votre nom de famille.

Pour les personnes seules ou âgées, cibles souvent privilégiées :

- N'ouvrez pas à des personnes inconnues.
- Utilisez l'entrebâilleur.
- Ne vous laissez pas tromper par un uniforme et demandez une carte professionnelle ; si vous avez un doute, ne la faites pas entrer (ou appelez un voisin afin qu'il soit aussi présent).
- Sur votre répondeur téléphonique, soyez prudent : n'annoncez pas Monsieur ou Madame.

Pour tous : pensez au système de télésurveillance et télé-alarme qui permettent d'alerter les secours en cas d'agression comme de malaise.

* Notamment vols à l'étalage, vols avec effraction, vols à main armée, vols avec séquestration, vols avec violences.

Dix astuces pour prévenir les risques

Attention aux affiches ou stores masquant les parties vitrées de votre point de vente ou bureau : ils vous empêchent d'être visibles de la rue et de voir qui arrive. Sans cette visibilité, les passants ne remarqueront pas qu'il se passe quelque chose d'anormal.

Même principe avec vos clôtures
Ne vous murez pas : si vous créez une clôture aux abords de votre entreprise, utilisez un treillis métallique de 2,30 m pour dissuader de passer au-dessus, et ajoutez une haie végétale de 1,50 m assez large pour compliquer l'accès au grillage.

Informez votre personnel de la stratégie mise en œuvre et impliquez-les dans le respect des protocoles de sûreté. Attention notamment aux fumeurs qui oublient de refermer derrière eux les portes, voire les issues de secours utilisées pour aller fumer à l'extérieur des locaux.

Si vous vous trouvez sur **un site qui regroupe plusieurs entreprises ou commerces,** dites-vous que les cambrioleurs s'en prendront à celui qui présentera le moins d'obstacles : il deviendra de ce fait une cible privilégiée.

Si votre commerce ou atelier, de par son activité, son emplacement géographique ou la rareté ou préciosité des matières employées, est un lieu à risques, la mise en place d'un **« code de bonne arrivée »** peut permettre de donner l'alerte en cas de problème.

LE DIAGNOSTIC AVEC UN RÉFÉRENT SÛRETÉ



© DR

Le Capitaine Alain Meltz, référent sûreté à Saint-Dié-des-Vosges.

Alain Meltz, Capitaine de Police, chef de l'Unité de sécurité de proximité et référent sûreté à Saint-Dié-des-Vosges.
Notre intervention a pour but de réduire la vulnérabilité des sites.
Une des trois prestations que nous proposons gratuitement aux entreprises est de nous rendre sur place pour faire l'inventaire des risques. Nous préconisons des dispositifs adaptés à la situation géographique et à l'activité de l'entreprise. Nous prenons en compte la législation et la réglementation en vigueur, nous nous assurons du respect des libertés publiques (il faut être vigilant sur les installations et notamment la vidéoprotection qui peut s'avérer inexploitable pour vice de procédure si on ne respecte pas les règles d'implantation). Nous veillons au respect des impératifs en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux exigences formulées par les compagnies d'assurances. Par exemple, les obligations d'un buraliste ne sont pas les mêmes que celles d'un bijoutier. Nous évaluons avant de faire nos préconisations, le rapport coût du matériel/valeur des biens à protéger. Nous nous assurons que la démarche que nous envisageons de mettre en place sera acceptée par les équipes ayant à travailler dans l'établissement. Si l'on sécurise un point d'accès, il faut que le dispositif n'entraîne pas de contrainte supplémentaire dans la vie quotidienne des employés, sinon le système risque d'être contourné et donc rendu inopérant. Le regard de l'expert est essentiel. Des personnes non averties risquent de mettre en place des systèmes contre-productifs : j'ai vu un jour un coffre-fort posé au sol, non fixé, dans un local non fermé à clé dans une zone de grand passage et visible de la clientèle.
À la suite de notre visite, nous établissons une stratégie de sûreté du site. La phase de validation des préconisations passées, nous créons en interne une fiche réflexe avec des procédures spécifiques qui facilitent l'intervention des forces de l'ordre en cas de problème. Aujourd'hui, la menace du braquage occasionnel se renforce : il faut se montrer vigilant et faire preuve de bon sens. Sans aller jusqu'au diagnostic ou à l'audit, la consultation est déjà un excellent moyen, rapide et efficace, de vérifier son niveau de sûreté. Pour obtenir l'intervention d'un référent sûreté, il faut adresser votre demande à la Direction départementale de la sécurité publique de votre département. Pour la gendarmerie, cette démarche s'effectue auprès du groupement départemental.

Ne gardez jamais une grosse somme : faites 2 à 3 dépôts par jour, varier les horaires et les itinéraires et, surtout, ne partez pas avec la recette à la fermeture : la plupart des effractions se font un peu avant la fermeture du point de vente ou à l'ouverture.

Lorsqu'une personne suspecte entre dans vos locaux ouverts au public, **regardez-la**. Cette action anodine sera aussi dissuasive que pratique si, en cas de passage à l'acte, vous deviez décrire cette personne dans le cadre d'une enquête.

Un bon éclairage extérieur apporte aux usagers un sentiment de sécurité et complique l'approche du délinquant. Pour des questions d'économies, la détection de présence pour activer l'éclairage permettra d'attirer l'attention. Le faisceau lumineux doit être orienté vers le sol.

Si un cambrioleur passe **plus de 5 min. à crocheter la serrure** de la porte d'accès à vos locaux, il laisse tomber. La marque A2P de 1 à 3 étoiles vous indique le temps de résistance de l'organe de verrouillage. Vérifiez aussi l'ensemble du système porte qui englobe l'ouvrant.

Vous n'êtes pas sûr de la qualité de la protection de votre site d'activité, de votre commerce ou votre atelier ? **Demandez conseil au référent sûreté** de votre périmètre : il examinera avec vous la situation en tenant compte de vos activités, de votre organisation…



Un concept de restauration rapide de qualité.

Métier

Artisans ambulants

PLUS PROCHES DE VOS BESOINS

Nouvelles activités ou nouvelles prestations, le service à domicile connaît depuis quelques années un développement soutenu. Ils sont de plus en plus nombreux à prendre la route pour rendre des services aux personnes et / ou aux entreprises avec toujours cette même conviction, celle de la qualité artisanale.

Ils ne manquent pas d'imagination pour trouver des marchés de niche. La plupart ont aménagé leur camion pour transporter leurs équipements et livrent un service au plus près des lieux de vie ou de travail de leur clientèle.

LE RETOUR DU KGB À NANCY

Il y a près d'une année, Yann et Cathy Schlesser ont décidé de raccrocher les palmes et bouteilles de l'école de plongée sous-marine qu'ils dirigeaient dans le Sud de la France. Ils prennent alors la direction du Nord-Est dont ils sont originaires, pour sillonner les routes lorraines à bord du « KGB », entendons par là « Kmion Gourmet Burger ». Un concept de restauration rapide pour les amateurs de produits de qualité, de saveurs et de préparations authentiques. Bref, la frite décongelée, la cuisine micro-ondes et autres avatars de la gastronomie véhiculée ne figurent pas au menu. Yann explique : *« Nous cuisinons tout ce que nous proposons, des burgers, des frites fraîches, des salades composées et des desserts maison. Ici tout est 100 % artisanal et cuisiné avec des produits de qualité et frais. »* On apprend également sur leur site internet que le couple d'artisans fabrique les pains de ses burgers, du pétrissage à la cuisson, hache la



Le nettoyage de véhicules sur site : un service particulièrement apprécié !

viande du matin à partir de morceaux entiers (de la viande race limousine issue des pâturages meusiens s'il vous plaît !) et mijote ses propres sauces avant de prendre la route. Un KGB on ne peut plus transparent. Si l'activité n'est pas nouvelle, elle méritait cependant d'être soulignée dans la mesure où elle mobilise les savoir-faire et les valeurs de l'artisanat.

UN VÉHICULE COMME NEUF, CHEZ SOI

Quant à Éric Berard de l'entreprise Wash One, il transporte dans son camion une citerne d'eau de 300 litres, un nettoyeur haute pression, un groupe électrogène et de multiples produits d'entretien pour les extérieurs et intérieurs de véhicule.
Son créneau est carrément différent mais tout aussi pratique pour une clientèle qui ne cesse de croître depuis plus de trois ans. Il assure l'entretien des camions et voitures des flottes d'entreprises, des agences de location, des concessionnaires automobiles et des particuliers. Un vrai métier pour ce passionné de belles carrosseries qui redonne à chaque véhicule une nouvelle jeunesse et des odeurs de neuf. Un créneau d'ailleurs également choisi par Alexandre Rey (Clean & Fresh) à Metz, mais avec une technologie un peu différente trouvée de l'autre côté de l'Atlantique.
En complète autonomie, ces deux chefs d'entreprise travaillent sur tous les sites et s'adaptent aux contraintes de leurs clients pour intervenir lorsque les véhicules sont disponibles. Leur service est particulièrement apprécié par les entreprises qui disposent de véhicules impeccables sans avoir à se détourner de leur cœur de métier.

LE SAMU DE L'INFORMATIQUE

Si les activités ne sont pas forcément nouvelles, le service à « domicile » ou sur site permet de capter de nouveaux marchés et même parfois d'en faire l'identité forte de son entreprise. Au déplacement sur site s'ajoute souvent l'idée de service immédiat. Il en est ainsi de l'entreprise de dépannage informatique « Samu-informatique » qui n'hésite pas à s'inspirer de l'intervention des urgentistes à domicile pour vous sauver des désagréments de la panne informatique.
Gilles Salmon et Martial Morvan interviennent chez les particuliers pour éradiquer des virus, changer un composant, connecter un nouvel ordinateur ou une box, ajouter de la mémoire… Dans tous les cas, les clients sont aux petits soins, bénéficient de conseils pratiques et d'une grande transparence sur les tarifs.
Martial précise : *« Pour recevoir quelqu'un chez soi et mettre à disposition son ordinateur avec ses photos personnelles et autres données, il faut avoir confiance. Nous avons une déontologie. De la même façon, nous proposons toujours des devis dans les premières minutes d'intervention. Les gens n'ont pas à avoir de mauvaises surprises »*. Il ajoute : *« Notre objectif n'est pas de vendre du neuf, nous aimons bidouiller et récupérer les données que les gens croyaient perdues, c'est toujours très gratifiant. En cela, je considère que nous sommes des artisans de l'informatique. »*
Gilles développe : *« D'ailleurs, pour être transparents avec les clients, nous avons établi des forfaits pour les opérations les plus courantes. »*
Gilles et Martial sont très attachés à la dimension humaine de leur travail, en intervenant à domicile, bien plus que de dépanner, ils partagent leur expertise en conseillant les gens sur les logiciels qui peuvent être gratuits



Des artisans qui partagent leur expertise.

et correspondre à leurs attentes. En plus de leur activité de dépannage, ils créent des sites Web pour les professionnels et font de la vente de matériels d'occasion.

PHOTOGRAPHE À DOMICILE, CHOISISSEZ VOTRE CADRE

Noëlla Barras est photographe professionnelle pour le Studio Vilair Scherr à Épinal. Depuis quelques années, elle est de plus en plus sollicitée pour faire des clichés à domicile. Globalement, les clients veulent personnaliser davantage leurs photos et le studio offre des possibilités limitées. Ils choisissent alors leur intérieur ou des cadres qui marquent leur sensibilité. Et puis, il y a les femmes qui viennent d'accoucher et ne souhaitent pas se déplacer avec le bébé ou encore les artisans qui veulent être photographiés dans leur atelier avec leurs réalisations. Une aubaine pour cette passionnée de photographie qui accueille avec enthousiasme l'évolution de son métier. *« Les gens me contactent avec des idées en tête, ils choisissent des accessoires, veulent être photographiés avec leurs animaux de compagnie… J'ai plaisir à découvrir leurs goûts, leurs passions et leurs cadres de vie. Pour moi, c'est une forme de challenge, je conserve mon style mais je dois inventer à chaque fois des mises en scène qui correspondent à leurs attentes »*, explique-t-elle avec enthousiasme.



Noëlla se doit d'inventer à chaque fois de nouvelles mises en scène.

FIDÉLISATION DES CLIENTS

L'activité itinérante suppose une communication plus prospective. Éric bénéficie d'une clientèle de fidèles et poursuit ses démarches de prospection auprès de clients ciblés.
Le studio Vilair Scherr possède sa boutique et propose à sa clientèle ses prestations à domicile. Noëlla, photographe portraitiste attitrée de l'entreprise, est connue pour ses actions menées avec la SPA. Elle bénéficie d'une certaine notoriété pour les photographies qui mettent en scène les animaux domestiques. Tout comme Yann et Cathy, elle est très présente sur le sur le net avec un site, un blog et un compte Facebook.
Nos amis du KGB communiquent au quotidien sur les réseaux sociaux pour indiquer à leurs abonnés leur emplacement et la carte du jour.

Gilles et Martial de la société « Samu-Informatique » ont multiplié les insertions dans la presse gratuite et ont imaginé des formules de forfait et d'abonnement.
Ils ont par exemple mis en place l'abonnement à un euro par jour pour une sérénité informatique quotidienne. L'entreprise intervient alors « gratuitement » et prête un ordinateur de courtoisie aux intéressés si un passage en atelier s'impose.
Le bouche-à-oreille fonctionne également et la vitrine remplit tout aussi bien sa fonction pour attirer de nouveaux clients.
Le service à domicile s'est adapté à l'évolution de notre société et aux nouvelles pratiques. Il a inspiré de nombreuses entreprises artisanales, lesquelles ont créé et développé de nouvelles activités. Toutes ces expériences ont préservé, voire même enrichi, la proximité avec une clientèle qui reconnaît les valeurs de l'artisanat.

Esthétique à domicile

ET POURQUOI PAS **AU LONG COURS…**

À 21 ans, son BP en poche, Laura Grandemange, esthéticienne, s'est installée à son compte. Elle exerce à domicile et apprécie la liberté qu'amène cette formule quand on démarre.

[J]*e ne me voyais pas attendre derrière un comptoir »*, glisse Laura Grandemange, jeune esthéticienne entreprenante qui a fait le choix de l'esthétique à domicile sitôt son Brevet Professionnel obtenu. Ses semaines sont bien remplies, entre des soins chez les particuliers du mercredi au vendredi, les cours de Brevet de Maîtrise les lundis et mardis et des interventions à l'institut d'un hôtel de standing à Gérardmer les week-ends. C'est l'hôtelier qui l'a amenée à franchir le pas de l'installation. *« Ma formation terminée, j'ai recherché un contrat de professionnalisation pour préparer mon BM et j'ai plutôt ciblé les hôtels pour avoir une autre expérience. L'établissement que j'ai sollicité pour ce projet m'a proposé d'intervenir comme esthéticienne auprès de la clientèle mais à condition d'être à mon compte. Ça m'a décidé à me lancer. »*
L'idée d'être autonome et de maîtriser son emploi du temps a séduit Laura, elle qui redoutait les temps morts en institut entre deux soins. Elle a jugé qu'elle avait une carte à jouer auprès d'une clientèle à domicile : personnes à mobilité réduite, mamans de jeunes enfants… *« C'est moins connu que la coiffure à domicile, mais nos clients apprécient qu'on se rende chez eux. Après un massage, c'est tellement plus agréable de s'allonger chez soi… Ou de ne pas ressortir après un bon soin visage avec les cheveux aplatis ! »*

LE TEMPS QU'IL FAUT À CHACUN

« Me faire connaître n'a pas été évident. J'ai fait de la publicité et j'ai vite arrêté les frais. J'ai essayé d'autres modes de communication moins coûteux comme les réseaux sociaux. La formation de la CMA Vosges m'a été très utile car je ne savais pas trop comment m'y prendre : plutôt que faire de la promotion, je communique sur des sujets touchant le domaine du bien-être. Conjugué avec le bouche-à-oreille, cela m'a permis de développer ma clientèle. J'ai ciblé des personnes concernées par les soins à domicile. Quand j'arrive sur place, je m'attache à créer un cocon en mettant la pièce en ambiance, pour donner l'impression d'être ailleurs.



Laura parcourt 10 à 40 km pour se rendre chez ses clients.

Moi qui suis rentrée dans ce métier captivée par la beauté, les maquillages, l'image, je suis bien plus attirée maintenant par l'aspect relationnel de l'esthétique. Apporter du bien-être, écouter. À domicile, je rencontre beaucoup de dames d'un certain âge qui apprécient d'être encore chouchoutées par une esthéticienne. Elles me disent tout le plaisir qu'elles ont de rencontrer quelqu'un de l'extérieur qui ne soit pas un médecin ou une infirmière. De parler. Je trouve qu'on peut accorder plus de temps à chacun, à domicile. En étant à mon compte, je décide de consacrer le temps qu'il faut. Nous sommes de plus en plus nombreuses à exercer à domicile. Pour me démarquer, je me forme régulièrement. Je songe à me spécialiser dans les soins spa. Je compte beaucoup sur le BM pour développer mon entreprise. Un jour viendra où j'aurai envie de me poser en institut, mais pour l'instant, je profite de la liberté qu'apporte l'esthétique à domicile. J'envisage même de travailler sur un bateau de croisière… Cela permet de démarrer sans gros engagements et risques. Mais notre offre ne doit pas être de moindre qualité qu'en institut. Je serai heureuse de pouvoir apposer le logo de maître artisan lorsque j'aurai obtenu mon diplôme de BM. »

Contact
L'Aura Zen - Esthéticienne à domicile
Tél. : 06 07 96 63 32
www.facebook.com/pages/LAura-Zen/224517554334171?fref=ts

Machines dangereuses

QUOI DE NEUF POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS ?

La réglementation sur les travaux interdits et réglementés pour les jeunes, d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle, vient de changer. On vous dit tout…

QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises et les établissements de formation professionnelle.

L'âge d'admission des jeunes au travail est fixé à 16 ans. Toutefois, à partir de 15 ans au moins, les jeunes en formation professionnelle peuvent effectuer une formation professionnelle en alternance, donc en entreprise.

La loi de la protection de la santé des jeunes travailleurs s'applique aux :

- apprentis,
- jeunes embauchés (sous contrat de professionnalisation),
- stagiaires en formation professionnelle,
- élèves en enseignement professionnel,
- élèves entrés dans le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima).



© FOTOLIA.FR

Et également aux :

- jeunes employés (le week-end ou pendant les vacances),

QUE DOIVENT FAIRE LES ARTISANS ?

1RE ÉTAPE

L'employeur doit procéder à l'évaluation des risques et transcrire cette évaluation dans un **document unique**. Cette évaluation va lui permettre de respecter la réglementation qui vise les jeunes de moins de 18 ans.

2E ÉTAPE

Les mineurs peuvent être amenés, dans le cadre de leur formation, à effectuer des tâches qui figurent sur la liste des travaux interdits et réglementés. Avant qu'ils n'interviennent, l'employeur doit impérativement obtenir une dérogation de l'Inspecteur du travail. La procédure de dérogation est désormais collective, et non plus individuelle. Elle concerne l'ensemble des jeunes accueillis sur le lieu de formation de l'entreprise, et non plus le jeune lui-même. L'autorisation délivrée par l'Inspecteur du travail est valable trois ans. Une actualisation des données est possible à tout moment durant cette période d'autorisation. Elle est à envoyer à l'Inspecteur du travail.

3E ÉTAPE

Afin de protéger la santé et la sécurité des jeunes travailleurs, l'employeur doit recueillir pour chaque jeune un avis spécifique de son médecin du travail compétent. Ces visites médicales sont à effectuer chaque année.

4E ÉTAPE

L'employeur est tenu d'informer l'Inspecteur pour chaque mineur accueilli dans l'entreprise et affecté aux travaux en cause, il doit réactualiser cette information une fois par an pour l'avis médical.

Deux types de formulaires sont disponibles pour ces deux dernières étapes. Ils sont accompagnés d'une notice d'utilisation :

- Information obligatoire pour chaque jeune, âgé d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans, en formation professionnelle accueillis dans l'entreprise ou dans l'établissement.
- Demande de dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans.

Cette procédure intègre une réelle démarche de prévention des risques professionnels en vue d'éviter les atteintes à la santé et la sécurité des jeunes. Elle tend à leur offrir les meilleures conditions de formation professionnelle qui permettra de qualifier la future population active.

- enfants employés chez un membre de la famille, sous l'autorité du père ou de la mère ou du tuteur.

QUELS SONT LES RISQUES VISÉS ?

- **Les accidents du travail**

Les accidents du travail et accidents du trajet sont plus fréquents chez les jeunes. Pour cette raison, le législateur a interdit aux jeunes certains travaux ainsi que le travail sur certaines machines dangereuses. Les accidents de manutention doivent être limités par le respect strict de la limitation du poids des charges portées.

- **Les maladies professionnelles**

Elles dépendent de la nature de l'apprentissage. Le législateur a interdit l'exposition des jeunes à un certain nombre d'agents chimiques ou physiques.

- **Autres**

Pathologie rachidienne (lombalgie, cervicalgie, etc.) et articulaire lors du port de charges lourdes, alors que la croissance n'est pas achevée.

QUELLE PROTECTION ?

Les jeunes s'exposent à des risques particuliers en raison de leur âge, de leur inexpérience en milieu professionnel, de leur manque de formation et d'information. Ils ont donc besoin de conseils judicieux, d'informations et d'une surveillance, mais aussi d'emplois adaptés, sûrs et sains. Il est nécessaire de les préserver contre les atteintes à leur santé et leur sécurité au travail.
En conséquence, l'affectation des jeunes aux travaux les plus dangereux doit être autorisée uniquement pour les besoins de leur formation professionnelle.

QUELLES SONT LES SANCTIONS ?

Si la réglementation n'est pas respectée les risques encourus sont :

- une amende,
- une condamnation pénale en cas d'accident.

Pour vous aider, consultez les liens suivants :
- www.travailler-mieux.gouv.fr
- www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-sante-des-jeunes.html

Contacts
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meurthe-et-Moselle
Tél. : 03 83 95 60 60 - chambre-métiers@cm-nancy.fr
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meuse
Lætitia Hoenicke - Tél. : 03 29 79 36 10
l.hoenicke@cma-meuse.fr
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
Tél. : 0820 857 057 (prix d'un appel local)
contrats2@cm-moselle.fr
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges
Éric Simonin - Tél. : 03 29 69 55 88
e.simonin@cma-vosges.fr

SOUTIEN DE LA RÉGION LORRAINE EN FAVEUR DES ARTISANS D'ART


© DR

DISPOSITIF. Il s'adresse aux activités orientées principalement vers le haut de gamme et/ou de luxe, qui nécessitent la mise en œuvre d'un savoir-faire complexe et une production d'objets uniques ou de petites séries à caractère artistique.

Pour la création ou la reprise d'une entreprise, le Conseil régional de Lorraine vous apporte son soutien : avec un apport en numéraire ou un capital social libéré de 1 000 €, l'aide régionale est de 2 000 € par emploi créé en CDI ETP et 4 000 € par emploi repris en CDI ETP. Elle est plafonnée au capital social libéré ou au double de l'apport et à 30 000 €.

Pour des investissements matériels, immatériels, immobiliers, le Conseil régional de Lorraine vous apporte son soutien : pour des investissements d'au moins 2 000 € HT, l'aide régionale est de 30 % maximum et plafonnée à 30 000 €.

Une lettre d'intention préalable devra être adressée au Président du Conseil régional de Lorraine.

Contact
Conseil régional de Lorraine/Pôle entreprises
Secteur Développement
et Accompagnement des Entreprises
Place Gabriel Hocquard
CS 81004/57036 Metz cedex 1
Téléchargement du dossier et des annexes
sur www.entreprenezenlorraine.fr
ou www.metiersdart-lorraine.eu

FEMME CRÉATRICE D'ENTREPRISE DE L'ANNÉE



C'EST PEUT-ÊTRE VOUS ! La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine organise la première édition régionale du Concours « Création, reprise d'entreprise au féminin », ouverte à toute femme, dirigeante, gérante et majoritaire (détenant plus de 50 % des parts sociales au moment de la création et remise des prix), ayant créé ou repris une entreprise en Lorraine et ayant été accompagnée par sa CMA. Les entreprises candidates doivent avoir été immatriculées (avec activité) au jour de la candidature et créées entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013. Chaque lauréate départementale se verra offrir un week-end et la lauréate régionale obtiendra un prix d'une valeur de 2500 €. **Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre.**

Contact: Votre CMA ou Adeline Turquet
aturquet.crml@orange.fr - www.crmalorraine.fr

ACORIS MUTUELLES PROCHES DE VOUS



SERVICES DE L'AUTOMOBILE. Les partenaires sociaux représentatifs de la CCN des Services de l'Automobile ont conclu un accord prévoyant la mise en place, pour le 1er mars 2015, d'une couverture santé complémentaire collective et obligatoire au bénéfice des salariés de leur secteur d'activité. Acoris Mutuelles a élaboré une offre répondant scrupuleusement au cahier des charges issu de cet accord. Pour savoir si vous êtes concernés et vous faire accompagner gratuitement sur toutes les démarches, rendez-vous sur le site **www.acorismutuelles.fr** et contactez nos experts entreprise.

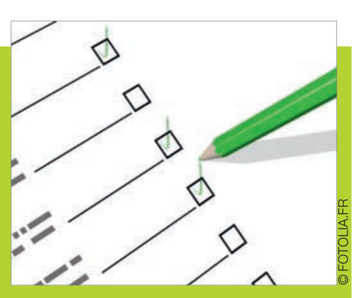
Contact : 09 69 36 10 20

OUTIL DE PRÉVISION DE L'ARTISANAT DE LORRAINE

ENQUÊTE. Comme en 2012, pour cette seconde édition, vous avez reçu au courant du mois de mai notre enquête régionale Opale (Outil de Prévision de l'Artisanat de Lorraine) par voie électronique et/ou par voie postale. Vous avez été nombreux à nous répondre et nous vous en remercions. Cette enquête nous permettra de répondre à vos besoins ainsi qu'à ceux de vos salariés.

Objectifs : disposer de données pour orienter notre action au service du développement de l'artisanat :

- Détecter les potentiels de développement des entreprises artisanales de Lorraine.
- Connaître les pratiques en Gestion des Ressources Humaines (et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) dans les entreprises artisanales face aux enjeux sociaux que sont le renouvellement générationnel des chefs d'entreprise et des salariés et le maintien du tissu économique et social artisanal par la qualification des hommes.


© FOTOLIA.FR

- Disposer d'un outil prospectif sur les besoins en compétences des chefs d'entreprise et des salariés dans les entreprises.
- Contribuer au déploiement local de l'artisanat en Lorraine.

Pour suivre les résultats de l'enquête, vous pouvez vous connecter sur http://37.59.16.102/surveymanager/surveys/survey/OPALE2014_V3/webreports.dll

UNE RÉPONSE ADAPTÉE OÙ QUE VOUS SOYEZ !

POUR ASSURER L'AVENIR DE MON ENTREPRISE

VOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS ET PROCHES DE CHEZ VOUS !

LAURENT BRUNO
06 80 53 68 34

Sierck les Bains
Aumetz
Thionville
Bouzonville
Hagondange

ÉRIC ZAUN
06 80 41 08 94

MELLIE FABISZACK
06 80 50 92 07

Forbach
Boulay

JEAN MARIE LETT
06 80 07 76 59

St Julien les Metz
St Avold
Sarreguemines

AUDREY GENIES
06 80 48 55 67

Metz
Montigny les Metz
Bitche
Faulquemont
Sarralbe
Rohrbach les bitche
Verny
Remilly
Isming
Morhange
Delme

RÉGINE HOUPERT
06 80 50 93 80

CLAIRE ROZOT
06 80 41 39 90

Château Salin
Dieuze
Phalsbourg
Sarrebourg

JOELLE HANSS
06 80 48 16 54

L'univers Professionnel
à retrouver sur groupama-pro.fr

Vous êtes électricien ? Êtes-vous sûr aujourd'hui que votre entreprise bénéficie d'une assurance adaptée à toutes vos activités ?

10 questions pour vous en assurer :

1. Avez-vous fait part de toutes les évolutions de votre entreprise (extension d'activité, ajout d'une activité, ou hausse de l'effectif par exemple) à votre assureur au cours de ces deux dernières années ?
   - oui
   - non

2. Tous vos matériaux sont livrés sur un chantier. S'ils sont détruits par un incendie, seront-ils couverts par votre contrat d'assurance ?
   - oui
   - non

3. Vous avez obtenu la capacité « fluides frigorigènes ». Êtes vous bien assuré pour réaliser les interventions de maintenance sur les systèmes utilisant ces fluides (pompes à chaleur par exemple) ?
   - oui
   - non

4. La mise en œuvre d'automatismes et systèmes domotiques est elle prévue dans votre contrat d'assurance ?
   - oui
   - non

5. En cas de litige juridique (avec des clients, vos salariés, des fournisseurs par exemple), pouvez-vous bénéficier d'un accompagnement ?
   - oui
   - non

6. Si votre salarié se blesse sur un chantier en tombant d'une nacelle, ou en se brûlant grièvement avec un câble dénudé, votre responsabilité pour faute inexcusable est elle couverte ?
   - oui
   - non

7. À l'occasion d'un chantier, un client vous sollicite pour la pose d'une alarme. Êtes vous sûr de pouvoir accepter sa demande sans en parler à votre assureur ?
   - oui
   - non

8. Le contenu de votre véhicule professionnel est dérobé pendant la nuit. Pensez-vous être indemnisé ?
   - oui
   - non

9. En cas d'absence de sinistres déclarés depuis plusieurs années, bénéficiez-vous d'un système automatique de réduction de vos cotisations (sans devoir en faire la demande chaque année auprès de votre assureur) ?
   - oui
   - non

10. Vous bénéficiez d'un label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Ce label a-t-il une influence sur votre contrat d'assurance ?
    - oui
    - non

→ Si vous avez une seule réponse négative, prenez contact dès maintenant avec un Conseiller MAAF PRO !

N° Vert 30 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h



MAAF ASSURANCES S.A. – RCS NIORT 542 073 580 – 06/14 – Création : © ZIMAGES